

Le juge des référés du Conseil d'État vient de rejeter la requête du président de la conférence des évêques de France, Mgr Éric de Moulins-Beaufort, qui contestait le décret n° 2020- 1310 du 29 octobre 2020 comme portant atteinte à la liberté de culte.

Bien que nous n'ayons pas reçu une réponse positive à notre requête, pour ma part, je ne regrette pas cette démarche. Elle aura permis de clarifier un doute sur le droit, fondement de notre vie sociale et démocratique.

Le juge des référés a confirmé que la liberté de culte, exercée individuellement et collectivement, est une liberté fondamentale de la république. Cette liberté se voit aujourd'hui exceptionnellement restreinte pour des raisons strictement sanitaires.

Ce faisant, le juge rappelle la gravité de la situation que connaît notre pays. Il estime que la décision de restriction des cultes demandée par le gouvernement est une réponse proportionnelle à la menace actuelle de la pandémie. Prendre soin des personnes les plus fragiles est au cœur de l'Évangile, et c'est pourquoi l'Église de Coutances et Avranches demande que dans toutes les églises du diocèse les consignes sanitaires soient strictement appliquées.

Le juge demande aussi que le gouvernement favorise l'accès aux lieux de culte pour les personnes et la visite des ministres du culte aux domiciles et dans les institutions. Je me réjouis de cet appel qui favorise le ressourcement spirituel nécessaire aux croyants. Que ceux-ci n'hésitent pas à venir prier à l'écart dans les églises ouvertes et que les prêtres répondent aux appels qu'ils peuvent recevoir pour un réconfort spirituel, en prenant bien sûr les précautions nécessaires.

La messe, lieu de la communion au Christ et aux frères et sœurs, est essentielle à la vie de l'Église catholique. C'est une souffrance pour les baptisés de ne pouvoir y participer. Je les invite cependant à approfondir leur désir de l'Eucharistie et à déployer dans leurs maisons et leur lieu de travail tout ce que l'Eucharistie rassemble en elle : l'écoute de la Parole de Dieu, la prière, la réflexion sur la vie chrétienne, le témoignage de charité. Que leur désir de communion devienne fraternité et solidarité ! C'est là que Dieu les attend en cette épreuve !

Le diocèse et des paroisses feront des propositions pour continuer de nourrir la vie spirituelle des fidèles. Nous suivrons de près l'évolution de la situation et ses conséquences.

A Coutances, le 8 novembre 2020

+ Laurent Le Boulc'h  
Evêque de Coutances et Avranches